



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/26
20 juillet 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

(4-13 décembre 2000)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-ET-UNIEME SESSION */

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 4 décembre 2000 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (seizième, dix-septième et dix-huitième sessions) et recommandations qui en émanent **/, y compris les propositions pertinentes ultérieures; en particulier propositions des organisations internationales chargées d'élaborer, sur le plan international, les règlements ou recommandations ayant trait au transport des marchandises dangereuses.

*/ *La composition de ce Comité est limitée. Suite à la décision 1999/217 du Conseil économique et social, le nombre de membres du Comité a été porté à 23. Des experts d'Etats non-membres peuvent être invités à participer en tant qu'observateurs selon la règle 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.*

**/ *Les rapports du Sous-Comité sur ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ont été ou seront distribués sous les cotes ST/SG/AC.10/C.3/32 et additifs 1 et 2, ST/SG/AC.10/C.3/34 et additifs 1 et 2, ST/SG/AC.10/C.3/36 et additif 1.*

- a) Elaboration de dispositions relatives au transport de gaz
 - b) Projet d'amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, y compris le Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses et le Manuel d'épreuves et de critères, et propositions y relatives
 - c) Nouvelles propositions
3. Mise en oeuvre de la résolution 1999/62 du Conseil économique et social
- a) Publication de la onzième édition révisée des Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses et de la troisième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères
 - b) Activités des organisations internationales chargées d'élaborer, sur le plan international, les règlements ou recommandations ayant trait au transport de marchandises dangereuses
 - c) Périodicité des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
4. Activités relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action 21
- a) Harmonisation globale des systèmes de classification et d'étiquetage des produits chimiques :
 - (i) Généralités
 - (ii) Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement
 - (iii) Dangers physiques
 - (iv) Systèmes d'étiquetage et de communication des risques
 - b) Déchets dangereux
 - c) Mise en oeuvre de la résolution 1999/65 du Conseil économique et social (Reconfiguration du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en un Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

5. Programme de travail
 - a) Programme de travail pour la période biennale 2001/2002 et propositions y relatives
 - i) Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
 - ii) Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - iii) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - b) Calendrier des réunions pour la période biennale 2001/2002
6. Projet de résolution(s) 2001/... du Conseil économique et social
7. Election du Bureau du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pour la période biennale 2001/2002
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

* * *

NOTA 1 : À sa vingtième session, le Comité d'experts a élu M. S. Benassai (Italie) et M. F. Wybenga (États-Unis d'Amérique) Président et Vice-Président, respectivement, pour la période 1999-2000 (ST/SG/AC.10/25, par. 152).

NOTA 2 : Un groupe de travail sur le transport des gaz (point 2 a)) sera convoqué parallèlement l'après-midi du lundi 4 décembre, après l'examen du point 2 a) en plénière. Le groupe de travail poursuivra ses activités en parallèle lors de la première semaine, selon qu'il conviendra, et fera rapport à la plénière.

NOTA 3 : Le groupe de travail ONU/BIT sur les risques physiques (aérosols) se réunira l'après-midi du lundi 11 décembre.

NOTA 4 :Projet d'emploi du temps

Première semaine :

Lundi 4 décembre :	Points 1, 2 a), 2 b)
Mardi 5 décembre :	Point 2 b)
Mercredi 6 décembre :	Points 2 b)
Jeudi 7 décembre :	Point 2 b)
Vendredi 8 décembre :	Points 2 a), 2 b), 2 c) et 3

Deuxième semaine :

Lundi 11 décembre :	Point 4
Mardi 12 décembre :	Matin :Points 5, 6, 7 et 8 Après-midi : Pas de session
Mercredi 13 décembre :	Point 9

NOTA 5 :A des fins d'organisation, les délégations sont invitées à informer le secrétariat avant le **8 septembre 2000** de tout document qu'elles souhaiteraient soumettre au Comité, et de leur longueur (nombre de pages). Les documents et propositions soumis au Comité doivent être reçus par le secrétariat sous forme de document papier et/ou de préférence de disquettes ou par transmission électronique (E.mail) au plus tard pour le **15 septembre 2000**. Les télécopies ne sont pas acceptées à cause des difficultés de reproduction liées à leur médiocre qualité.

NOTA 6 :Un ordre du jour provisoire annoté sera diffusé ultérieurement compte tenu des documents soumis et reçus avant le **15 septembre 2000**.

NOTA 7 : Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se munir des exemplaires des documents de présession en leur possession et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTA 8 :La documentation peut être consultée dans la langue originale sur le site Internet suivant :
<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>.

NOTA 9 : Vu les nouvelles dispositions de sécurité relatives à l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de faire savoir au secrétariat (Division des transports de la CEE) leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations ne sera possible qu'aux personnes munies d'une carte d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Les délégués qui ne sont pas munis d'une carte d'identité valide pour la durée de la session sont priés de remplir à l'avance le formulaire d'inscription reproduit en page 5 et de le faire parvenir par télécopie (41 22 917 00 39) ou courrier électronique (chantal.baudet@unece.org) au moins une semaine avant l'ouverture de la session.

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

